



# GUICHET DE FINANCEMENT II

## Guide due candidat



Cofinancé par  
l'Union européenne



german  
cooperation  
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Financé par

**KfW**

**Détails du document :**

Guide du candidat : SIFA GF2/AAP/2023

Identifiant d'appel : SIFA GF2/AAP/2023

Clôture de l'appel : 21 mars 2023 à 23h59 SAST (GMT +2)

**Publié par :**

Initiative Compétences pour l'Afrique - Coopération Financière (SIFA CF)

Une intervention de la Commission de l'Union africaine (AUC) et de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)

**Mis en œuvre par :**

La Commission de l'Union africaine (AUC), Addis-Abeba, Éthiopie,  
[www.au.int](http://www.au.int)

Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD),  
Johannesburg, Afrique du Sud, [www.nepad.org](http://www.nepad.org)

**Financé par :**

l'Allemagne et l'Union européenne par l'intermédiaire de la Banque de développement KfW

**Préparé par :**

SIFA CF Fund Management Team (NIRAS – IP Consult)  
230 15th Road, Midrand, Afrique du Sud

Janvier 2023

*Ce projet a été rendu possible grâce au soutien d'une subvention de l'Allemagne et de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Programme Initiative Compétences pour l'Afrique et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Allemagne ou de l'Union européenne.*

# Table des matières

Abréviations	iv
Glossaire	v
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1. Guichet de financement II	1
<b>2. Objectif et indicateurs SIFA</b>	<b>5</b>
<b>3. Calendrier de l'appel à propositions</b>	<b>6</b>
3.1. Calendrier et délais	6
<b>4. Soumission des Propositions de Projet</b>	<b>7</b>
4.1. Système de candidature en ligne – SmartME	7
4.2. Formulaire de candidature pour le Guichet II	7
4.3. Formulaire budgétaire détaillé	8
4.3. Plan de mise en œuvre	10
4.4. Déclaration d'engagement et formulaire de soumission de candidature	11
4.5. Questions et réponses	11
<b>5. Contribution de contrepartie</b>	<b>12</b>
<b>6. Évaluation des propositions de projet</b>	<b>14</b>
6.1. Critères d'éligibilité	14
6.2. Critères d'évaluation	14
6.3. Présentation du projet	18
<b>7. Due Diligence</b>	<b>19</b>
<b>8. Accord de mise en œuvre</b>	<b>20</b>
<b>9. Décaissement et passation des marchés</b>	<b>21</b>
9.1. Procédures de décaissement	21
9.2. Procédure de passation des marchés	21
9.3. Processus de passation des marchés avec le financement SIFA	22
9.4. Méthodes de passation des marchés disponibles avec le financement SIFA	22
<b>10. Droits et taxes à l'importation</b>	<b>23</b>
<b>11. Informations complémentaires</b>	<b>25</b>

## Abréviations

<b>AOI</b>	Appel d'offres international
<b>AON</b>	Appel d'offres national
<b>AOR</b>	Appel d'Offres Restreint
<b>AUDA-NEPAD</b>	Agence de Développement de l'Union Africaine
<b>CF</b>	Coopération Financière
<b>CTCG</b>	Complément aux Termes et Conditions Générales
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>CV</b>	Curriculum Vitae
<b>DdD</b>	Demande de Devis
<b>DdP</b>	Demande de Proposition
<b>EFTP</b>	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
<b>FAQ</b>	Foire aux Questions
<b>FMT</b>	Équipe de Gestion de Fonds
<b>GF</b>	Guichet de Financement
<b>GF2</b>	Guichet de Financement II
<b>KfW</b>	Banque de Développement Allemande (Institut de crédit de reconstruction)
<b>MoU</b>	Protocole d'entente
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PD</b>	Proposition de Devis
<b>PDI</b>	Personnes déplacées internes
<b>PP</b>	Proposition de Projet
<b>SIFA</b>	L'Initiative Compétences pour l'Afrique
<b>SSU</b>	Sélection d'une Source Unique
<b>TCG</b>	Termes et Conditions Générales
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée

## Glossaire

<b>Accord de mise en œuvre</b>	Contrat de subvention signé entre l'AUDA-NEPAD et le candidat principal
<b>Accord séparé</b>	Accord entre la KfW et l'AUDA-NEPAD
<b>Appel d'offres international</b>	Méthode de passation des marchés pour les gros marchés, en particulier pour les biens, s'adressant au nombre maximum de candidats/soumissionnaires potentiels
<b>Appel d'offres national</b>	Méthode de passation des marchés utilisant la réglementation nationale du pays du bénéficiaire, en particulier pour les Travaux qui ne seront pas assez importants pour attirer des entrepreneurs étrangers ; toutefois, les soumissionnaires étrangers ne sont pas exclus de la participation
<b>Bénéficiaire</b>	Le candidat retenu qui a signé un accord de mise en œuvre avec l'AUDA-NEPAD
<b>Biens et services connexes</b>	"Biens : matières premières, machines, équipements, véhicules, etc. ; Services connexes : services directement liés à la fourniture de biens, tels que le transport, l'assurance, l'installation, la mise en service, la formation et la maintenance initiale, par ex. au cours de la période de garantie"
<b>Candidat</b>	Groupement de partenaires demandeurs d'un financement (composé du Candidat Principal, d'un Partenaire Primaire et facultativement d'un Partenaire Secondaire)
<b>Candidat principal</b>	Entité principale à la tête du groupement de partenaires demandeurs d'un financement
<b>Compte de force</b>	Mode de passation des marchés permettant au Bénéficiaire d'acheter son propre équipement ou de construire le bâtiment avec ses propres ressources
<b>Conflit d'intérêt</b>	Une situation dans laquelle une personne ou une entité est en mesure de tirer un avantage personnel d'actions ou de décisions prises à titre officiel
<b>Contribution de contrepartie</b>	Fonds propres du candidat (en espèces ou en nature) contribuant au projet de subvention
<b>Coûts éligibles</b>	Dépenses pouvant être financées par une Subvention SIFA
<b>Coûts non éligibles</b>	Dépenses qui ne peuvent être financées par une Subvention SIFA
<b>Critères d'éligibilité</b>	Exigences minimales définies à remplir par un candidat/une demande pour être pris en compte pour un financement
<b>Critères d'évaluation</b>	Critères définis utilisés pour évaluer et classer les notes conceptuelles et les propositions complètes afin d'identifier les candidats gagnants
<b>Demande de propositions</b>	Méthode de passation de marché pour la sélection des cabinets de conseil

<b>Dossiers d'appel d'offres principaux</b>	Modèles standard pour des méthodes d'approvisionnement spécifiques
<b>Due Diligence</b>	Exercice de vérification sur place pour confirmer les informations fournies par les candidats
<b>Entité</b>	Institution, entreprise ou organisation qui a des droits et des obligations juridiques
<b>Entité Internationale</b>	Une entité qui est immatriculée à l'étranger
<b>Entité nationale</b>	Entité nationalement immatriculée
<b>Équipe de gestion de fonds</b>	Consultants chargés de la gestion des affaires courantes du Mécanisme de financement SIFA
<b>Établissement d'EFTP juridiquement autonome</b>	Établissement/organisme de formation fonctionnant sous sa propre juridiction
<b>Force Majeure</b>	Toute circonstance ou événement échappant au contrôle raisonnable d'une partie qui rend l'exécution de ses obligations en vertu d'un contrat impossible ou irréalisable
<b>Guichet de financement</b>	Catégorie de financement avec un objectif et des conditions spécifiques
<b>La méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût</b>	Méthode de sélection pour les conseils techniques, basée sur la qualité et le prix
<b>Non-objection</b>	Approbation
<b>Partenaire de mise en œuvre</b>	Membre d'un groupement de partenaires dans le cadre d'un contrat de subvention
<b>Partenaire primaire</b>	L'entité obligatoirement associée dans le groupement de partenaires demandeurs d'un financement
<b>Partenaire secondaire</b>	Une entité éventuellement associée au groupement de partenaires demandeurs d'un financement
<b>Pratique corrompue / Corruption</b>	Offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur pour influencer l'action ou les actions d'un fonctionnaire de manière inappropriée dans un processus de sélection ou l'exécution d'un contrat
<b>Pratique frauduleuse / Fraude</b>	Fausse déclarations de faits dans le but d'influencer un processus de passation de marchés ou l'exécution d'un contrat au détriment de l'entité adjudicatrice, y compris les pratiques collusoires entre les soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) visant à établir des prix d'offre à des niveaux artificiels et non concurrentiels et priver l'Entité adjudicatrice des avantages de la concurrence libre et ouverte

<b>Procédure de décaissement direct</b>	Procédure de décaissement par laquelle le paiement sera effectué par l'AUDA-NEPAD à l'entrepreneur, au prestataire de services ou au fournisseur, sur la base d'une demande de retrait préparée par l'équipe de gestion du Fonds SIFA
<b>Proposition du Devis</b>	Méthode de passation de marché dans laquelle seules des entreprises présélectionnées (au moins trois) sont invitées
<b>Récompense directe</b>	Méthode de passation des marchés pour les biens, les travaux et les services de conseil, dans laquelle une seule entreprise ou personne présélectionnée est invitée, c'est-à-dire qu'un contrat est attribué à un entrepreneur sans mise en concurrence
<b>Sélection au moindre coût</b>	Méthode de sélection d'approvisionnement pour des consultations simples, basée sur le prix
<b>Sélection d'une source unique / Approvisionnement unique</b>	Veuillez consulter décaissement direct
<b>Services de conseil</b>	Services à caractère consultatif/professionnel à un client payant
<b>Travaux</b>	Réhabilitation/rénovation des infrastructures de formation (ex. bâtiments)

# 01. Introduction

L'Initiative Compétences pour l'Afrique (SIFA) est une initiative panafricaine de la Commission de l'Union Africaine (CUA) avec un financement de la République Fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire de la Banque de Développement KfW et le soutien des gouvernements nationaux dans huit pays partenaires de SIFA : Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigeria, Togo et Tunisie. L'objectif global de SIFA est de renforcer les perspectives professionnelles des jeunes en Afrique. Le programme finance des projets de développement des compétences censés contribuer au développement des compétences axées sur l'emploi des jeunes dans les pays africains. Les subventions sont attribuées sur une base compétitive par le biais de trois guichets de financement différentes.

Dans le cadre du présent appel à projets **SIFA pour le guichet de financement II en Éthiopie, au Ghana et au Togo**, les entités éligibles intéressées sont invitées à soumettre des propositions de projet.

Ce document sert de guide d'instructions pour les candidats afin de développer leur proposition de projet. Les principaux termes utilisés dans ce guide sont expliqués dans le glossaire ci-dessus.

## 1.1. Guichet de financement II

Le Guichet de financement II soutient les projets d'investissement dans le **développement des compétences proposés** par des entités internationales du secteur privé en collaboration avec des entités nationales de formation professionnelle.

### 1.1.1. Domaine thématique

Le guichet de financement II est destiné à des projets de développement des compétences axés sur l'emploi menés par des entreprises internationales en collaboration avec des prestataires de formation nationaux visant à atteindre des normes de qualité mondiales en matière de compétences afin d'améliorer l'employabilité des jeunes dans les secteurs de croissance prioritaires. Le guichet soutient des projets d'investissement qui renforcent la capacité des institutions nationales de formation à mettre en œuvre des programmes de compétences innovants pour l'emploi des jeunes.

### 1.1.2. Montant de la subvention

Jusqu'à 1,5 million EUR par projet

### 1.1.3. Candidats éligibles

**Le Candidat principal** doit être **une entreprise internationale présente ou prévoyant d'être présente dans un pays partenaire de SIFA avec ses propres activités commerciales, telles que les services ou la fabrication**. Cela signifie que la société doit opérer ou prévoir de lancer des opérations en Éthiopie, au Ghana ou au Togo. Avant tout, l'entreprise doit être compétente et intéressée à promouvoir le savoir-faire et le transfert de compétences par la prestation d'activités de formation axées sur la pratique et basées sur les compétences dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.<sup>1</sup>

C'est un avantage si le candidat principal (c'est-à-dire une entreprise internationale) est également un fournisseur de formation accrédité qui offre déjà une formation professionnelle accréditée et/ou des programmes de formation continue.

Les filiales de sociétés internationales opérant dans les pays partenaires respectifs sont également éligibles en tant que candidats principaux.

Les autres entités internationales éligibles sont les chambres de commerce internationales, les organisations/associations industrielles internationales ou les fondations de sociétés internationales. Les organisations/associations nationales de l'industrie sont également éligibles si elles peuvent démontrer qu'elles ont un nombre important/actif d'entreprises internationales membres.

Les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et les organisations de la société civile (OSC) ne sont pas éligibles.

Le Candidat Principal doit nouer un partenariat avec un Partenaire primaire et peut, en plus, avoir un Partenaire secondaire (optionnel) afin de solliciter un financement SIFA.

#### **Les Partenaires primaires éligibles sont :**

- Écoles publiques nationales d'EFTP
- Prestataires publics nationaux d'EFTP (par exemple, centres d'EFTP)
- Universités nationales/polytechniques
- Écoles d'EFTP privées accréditées au niveau national avec des partenariats démontrables

---

<sup>1</sup> Cela peut se faire dans un centre de formation interne où les apprenants de l'entreprise sont formés avec des apprenants des écoles publiques d'EFTP coopérantes. L'établissement de formation conjoint privé-public peut également être exploité dans les locaux d'une école ou d'une université publique d'EFTP. Les programmes de formation professionnelle dispensés doivent être reconnus par les organismes de réglementation/de contrôle compétents.

avec le secteur public

**Les Partenaires secondaires éligibles (facultatif) sont :**

- Prestataires privés d'EFTP
- Agences de réglementation internationales/nationales (pour faciliter l'accréditation des programmes d'études et l'alignement sur le cadre national de qualification de l'EFTP)
- Chambre nationale de commerce
- Association nationale de l'industrie ou des employeurs
- Institutions internationales d'enseignement ou de formation

**1.1.4. Interventions éligibles**

- (A) Achat d'Equipment de formation
- (B) Réhabilitation ou rénovation d'infrastructures de formation<sup>2</sup>
- (C) Formation des formateurs
- (D) Conception, adaptation et amélioration des programmes de formation - les nouveaux cours peuvent être des cours de courte durée (une semaine à trois mois) ou des programmes de qualification à long terme (plus d'un an). Les programmes peuvent être introduits par le candidat ou être développés conjointement par les partenaires.
- (E) Bourses d'apprentissage

Le montant maximal de la subvention pour les interventions de projet C+D+E (formation de formateurs, programmes de formation et bourses d'apprentissage) est limité à 150 000,00 EUR au total.

**1.1.5. Contribution de contrepartie (candidat)**

Au moins 30 % du coût total du projet/de l'investissement<sup>3</sup>

**Contributions de contrepartie possibles :**

- Co-financement de factures
- Mise en œuvre de mesures liées au projet (en nature) qui peuvent être quantifiées en

---

<sup>2</sup> La construction de nouveaux établissements d'EFTP n'est pas éligible. La réhabilitation des bâtiments existants (y compris les services architecturaux) pour accueillir le matériel de formation, si nécessaire, doit être de préférence une contribution de contrepartie du candidat principal ou du partenaire primaire, mais est en général éligible au financement SIFA.

<sup>3</sup> Coût total du projet = Subvention SIFA + Contrepartie du candidat

termes de trésorerie

- Paiement des taxes (par exemple, TVA, droits d'importation et autres charges publiques) sur les travaux, les biens et les services rendus au projet
- Coûts récurrents, tels que les salaires du personnel supplémentaire lié au projet et les frais de services publics (par exemple, l'eau, l'électricité, le chauffage) pour la durée du projet
- Des stages pour étudiants, organisés conjointement par les partenaires
- Incubation d'entreprises d'apprenants avec le soutien d'encadrement de partenaires du secteur privé
- Etablissements des formations liées aux initiatives d'accélérateur de jeunes
- Stages du personnel de l'EFTP<sup>4</sup>, organisé conjointement par les partenaires

La contribution de contrepartie peut également être utilisée pour couvrir les impôts et taxes qui ne sont pas éligibles au financement par le biais de la subvention SIFA.

### **1.1.6. Période de mise en œuvre du projet**

Jusqu'à 28 mois

---

<sup>4</sup> Organisé pour acquérir de l'expérience dans le monde du travail dans l'entreprise du candidat principal ou dans d'autres entreprises privées coopérantes.

# 02. Objectif et indicateurs

## SIFA

**SIFA vise à améliorer** la capacité des institutions de formation publiques et privées dans certains pays africains à fournir une formation axée sur les compétences et la pratique, renforçant ainsi l'employabilité et l'emploi des jeunes.

La réalisation de cet objectif sera mesurée à travers les indicateurs qualitatifs suivants :

- Les projets de subvention individuels doivent être conçus pour soutenir l'objectif de SIFA.
- Les projets de subvention individuels doivent garantir l'appropriation en établissant un réseau de coopération proactif et une stratégie de mise en œuvre concise.
- Les projets de subvention individuels doivent établir une coopération mutuelle avec des entreprises internationales du secteur privé.
- Les projets de subvention individuels doivent prévoir une variété de mesures pour assurer la durabilité après l'expiration de la durée du projet SIFA.
- Les projets de subvention individuels doivent présenter un business plan pour démontrer la durabilité après l'expiration de la durée du projet SIFA.

La réalisation de cet objectif sera mesurée à travers les indicateurs quantitatifs suivants :

- Les admissions annuelles d'apprenants, y compris le nombre de formations et la durée de chaque formation
- Le nombre d'apprenants diplômés avec succès chaque année
- Pourcentage d'apprenants qui sont des femmes
- Pourcentage d'apprenants qui sont jeunes (15-35 ans)
- Proportion de jeunes femmes (15-35 ans)
- Pourcentage d'apprenants appartenant à des groupes à faible revenu (« apprenant d'un groupe à faible revenu » étant défini comme un apprenant issu d'un ménage dont le revenu du ménage est inférieur au seuil de l'impôt sur le revenu des particuliers)
- Pourcentage de diplômés employés ou indépendants de manière adéquate six mois après l'obtention de leur diplôme avec au moins le salaire minimum du pays
- Proportion de femmes indépendantes diplômées

# 03. Calendrier de l'appel à propositions

Le guichet de financement II est lancé le 24 janvier 2023. L'appel à propositions sera ouvert aux propositions de projets de l'Éthiopie, du Ghana et du Togo. La meilleure proposition de chaque pays recevra un financement pour la mise en œuvre du projet.

## 3.1. Calendrier et délais

- Ouverture de l'appel à propositions de projets : 24 janvier 2023
- Date limite de soumission des propositions de projet dans SmartME<sup>5</sup> : 21 mars 2023 à 23h59 SAST (GMT +2)
- Évaluation des propositions de projets : quatre (4) semaines après la date limite de soumission
- Rapports d'évaluation et classement des propositions de projet : deux (2) semaines après l'évaluation des propositions
- Présentation par les candidats respectifs des trois (3) propositions de projet les mieux classées pour chaque pays : deux (2) semaines après les rapports d'évaluation et les classements
- Due Diligence : quatre (4) semaines après la présentation virtuelle des propositions de projets les mieux classées
- La signature de l'accord de mise en œuvre : quatre (4) semaines après la Due Diligence et l'approbation par l'AUDA-NEPAD et la non-objection par la KfW

---

<sup>5</sup> SmartME est le système de candidature en ligne pour la soumission de candidatures de projet. Consultez le chapitre suivant « Soumission des Propositions de Projets » ci-dessous pour plus de détails.

# 04. Soumission des Propositions de Projet

## 4.1. Système de candidature en ligne – SmartME

Les propositions de projet pour le financement SIFA doivent être soumises via le système de candidature en ligne (SmartME), accessible via le site Web du SIFA à l'adresse [www.skillsafrica.org/fr/](http://www.skillsafrica.org/fr/). Les candidats doivent s'inscrire une fois pour avoir accès. Dans SmartME, les candidats peuvent créer, compléter et soumettre leurs candidature en ligne. Les projets de candidature peuvent être sauvegardés à tout moment si le candidat souhaite continuer à travailler dessus ultérieurement. Les candidats peuvent également inviter des partenaires afin qu'ils puissent conjointement accéder et travailler sur la candidature dans SmartME. Une fois soumise, la candidature ne peut plus être modifiée.

**Remarque :** plusieurs appels à propositions pour différents guichets de financement seront ouverts en même temps, veuillez-vous assurer de sélectionner le bon formulaire de candidature (*SIFA FW2/CFP/Ethiopia-Ghana-Togo*).

Les candidatures doivent être déposées avant la date limite de dépôt. Après la date limite, la soumission ne sera plus possible. En cas de difficultés techniques dans le système, veuillez consulter le Service d'assistance SmartME disponible dans la section « Support » une fois connecté au système. Assurez-vous de remplir le formulaire de candidature bien à l'avance pour éviter des problèmes inattendus à la dernière minute avant la soumission.

**Confidentialité des données du candidat :** toutes les données saisies dans le système SmartME sont sécurisées. Toutes les opérations et pratiques concernant la collecte, le stockage et le traitement des informations personnelles sont conformes à la directive européenne 95/46/CE sur la protection des données et à la loi finlandaise 22.4.1999/523 mettant en œuvre la directive.

## 4.2. Formulaire de candidature pour le Guichet II

Dans le formulaire de candidature SmartME, les informations demandées doivent être fournies et les documents requis doivent être téléchargés. La candidature peut être complétée en anglais ou en français. Toutes les informations financières incluses dans la candidature doivent être exprimées en EUR (ou converties en EUR<sup>6</sup>).

---

<sup>6</sup> Pour la conversion des monnaies locales en EUR, veuillez utiliser le taux de change de <https://www.oanda.com/currency-converter/en/> de la semaine de soumission de la candidature.

Pour les documents suivants, les modèles sont fournis via un lien dans le formulaire ; elles ils doivent être téléchargées, complétées puis chargées dans les sections correspondantes du formulaire de candidature. Vous trouverez ci-dessous des instructions supplémentaires sur la façon de remplir ces formulaires.

1. Formulaire budgétaire détaillé
2. Plan de mise en œuvre
3. Déclaration d'engagement
4. Formulaire de soumission de candidature

En outre, les pièces justificatives suivantes doivent être téléchargées, le cas échéant, dans le format du Candidat (aucun modèle fourni) :

- Contribution de contrepartie : lettre d'engagement pour le candidat principal et le(s) partenaire(s)
- CV de l'équipe de gestion du projet proposé
- Justificatif de propriété ou de location des bâtiments ou du terrain
- Liste et spécifications du matériel à acquérir (le cas échéant)
- Autres documents justificatifs pour les différentes composantes de projet (en fonction du projet)

### 4.3. Formulaire budgétaire détaillé

#### **Nom du modèle: Formulaire budgétaire détaillé (Fichier Excel)**

Dans **le formulaire de budget détaillé**, les candidats doivent fournir des estimations de coûts détaillées et des sources de financement pour chaque activité/élément prévu. Dans tout le document, seules les cellules jaunes doivent être remplies par les candidats. Les données dans les cellules grises seront automatiquement calculées. Les exemples dans les cellules jaunes sont inclus à titre indicatif uniquement et doivent être remplacés ou supprimés. En cas de données manquantes ou d'erreurs, celles-ci seront indiquées en rouge. Assurez-vous de corriger les éventuelles erreurs avant de soumettre le formulaire.

**Le formulaire de budget détaillé** contient les feuilles suivantes (voir les onglets en bas du document):

1. Résumé
2. (A) Équipement
3. (B) Travaux de réhabilitation/rénovation
4. (C,D,E) Autres activités

5. (F) Droits d'importations et taxes
6. (G) Autres coûts

Dans la feuille **Résumé**, les champs de calcul grisés sont protégés pour éviter les erreurs involontaires. Dans toutes les autres feuilles, veillez à ne pas modifier les formules dans les cellules grisées.

Dans les feuilles **A à G**, veuillez adapter les éléments individuels en fonction de votre projet proposé. Les éléments doivent être aussi précis que possible, comme les exemples fournis. Pour chaque article, insérez **l'Unité, la Quantité et le Prix/Unité (colonnes C à E)**. Par défaut, **le coût total correspondant (colonne F)** apparaîtra automatiquement comme **contribution de contrepartie (colonne H)**. Si vous souhaitez plutôt couvrir ce coût (ou une partie de celui-ci) avec la subvention SIFA, saisissez le montant total (ou une partie de celui-ci) sous **Subvention SIFA (colonne G)**. La contribution de contrepartie diminuera automatiquement en conséquence.

**Remarque :** Les candidats sont encouragés à utiliser le montant maximal de la subvention de 1,5 million d'euros dans leur candidature.

Dans la feuille **F, Taxes et droits**, assurez-vous d'inclure dans la description le numéro de budget correspondant (par exemple, B.2.1) de l'élément auquel appartient la taxe/le droit. Veuillez consulter le chapitre **Droits et taxes** pour plus d'informations.

Comment insérer des lignes supplémentaires (garantissant que les calculs fonctionneront correctement) :

1. Dans une ligne qui contient des cellules jaunes, cliquez sur le numéro de ligne tout à gauche
2. Faites un clic droit sur le numéro de ligne et sélectionnez Copier
3. Cliquez à nouveau avec le bouton droit de la souris sur le numéro de ligne et sélectionnez Insérer des cellules copiées (un double de la ligne apparaîtra au-dessus de la ligne sélectionnée)
4. Saisissez quelques données dans les cellules jaunes de la nouvelle ligne pour vérifier que les calculs fonctionnent correctement
5. Une fois terminé, veuillez corriger manuellement la numérotation dans la colonne A (Ligne budgétaire)

Comment soumettre le formulaire complété :

Le **Formulaire Budgétaire Détaillé** doit être téléchargé dans SmartME en format Excel et PDF.

- Pour créer un document PDF : Téléchargez le logiciel Adobe Acrobat Reader gratuit ici <https://get.adobe.com/reader>
- Pour convertir toutes les feuilles en un seul document PDF : cliquez sur Fichier > Enregistrer sous > Parcourir et sélectionnez un dossier dans lequel vous souhaitez enregistrer le fichier >

Enregistrer sous le type : PDF > Options... > Publier quoi : Tout le classeur > OK > Enregistrer.

## 4.3. Plan de mise en œuvre

### Nom du modèle: Plan de mise en œuvre (Fichier Excel)

Dans le Plan de mise en œuvre, les candidats doivent fournir des informations sur le calendrier des activités prévues pour leur proposition de projet. En cas d'octroi d'une subvention SIFA, les informations fournies dans le plan de mise en œuvre seront utilisées pour le suivi et le rapport sur l'avancement du projet.

Le dossier est structuré selon les feuilles suivantes (Consultez les onglets en bas du document) :

1. Introduction
2. (A) Équipement
3. (B) Travaux de Réhabilitation / Rénovation
4. (C,D,E) Autres activités

Comment remplir le Plan d'Exécution:

1. Sous chaque catégorie d'activités (**A Équipement, B Travaux, C Formation des formateurs, D Programmes de formation, E Bourses d'apprentissage**) pertinentes pour votre projet, définissez vos résultats attendus et entrez-les.
2. Pour chaque extrant, précisez les activités nécessaires pour l'atteindre. Utilisez une ligne par activité. Vous pouvez ajouter ou supprimer des lignes dans les tableaux selon vos besoins. Le moyen le plus simple consiste à copier et coller une ligne existante (en cliquant avec le bouton droit sur le numéro de ligne). Inclure toutes les activités, qu'elles soient ou non attribuées à la subvention SIFA ou à la contrepartie.
3. Dans le calendrier préliminaire à droite de chaque activité et résultat, précisez quand vous prévoyez d'entreprendre et de terminer chaque activité et résultat. Tapez x dans une cellule pour indiquer une activité en cours, et tapez c dans une cellule pour indiquer l'achèvement de l'activité/la livraison finale du résultat. Les cellules seront colorées automatiquement. Considérez le premier mois comme le début de l'exécution du projet. Des exemples d'échéancier ont été inclus dans la deuxième section (B Travaux - B.1) à titre indicatif seulement et doivent être remplacés/adaptés à votre projet.

## 4.4. Déclaration d'engagement et formulaire de soumission de candidature

**La déclaration d'engagement** et **le formulaire de soumission de candidature** doivent être remplis comme indiqué dans les documents, signés par le représentant du candidat principal, et une version numérique du document signé (scan) doit être téléchargée dans la section correspondante de SmartME.

Si la candidature est acceptée, toutes les parties concernées (y compris le candidat principal, partenaire primaire et secondaire) doivent signer la déclaration d'engagement pour l'accord de mise en œuvre final entre l'AUDA-NEPAD et le bénéficiaire.

## 4.5. Questions et réponses

Si vous avez des questions concernant le formulaire de candidature du Guichet de financement II, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ) sur le site Web de SIFA [www.skillsafrica.org/fr/](http://www.skillsafrica.org/fr/). Si vous ne trouvez pas la bonne réponse, veuillez envoyer votre question via le formulaire de contact sur le site Web, en indiquant que votre question porte sur le guichet II. Les réponses à ces questions seront publiées dans la section FAQ du site Web. **La date limite pour les questions concernant l'appel à projets du Guichet II est de deux (2) semaines avant la date limite de soumission.**

En cas de problèmes techniques dans le système de candidature en ligne *SmartME*, veuillez consulter le *Service d'assistance SmartME* disponible dans la section Support une fois connecté au système.

# 05. Contribution de contrepartie

Des justificatifs doivent être fournis pour toutes les contributions de contrepartie au cours de la mise en œuvre du projet. Des informations sur l'état de la contribution de contrepartie doivent figurer dans tous les rapports financiers.

En ce qui concerne la contribution de contrepartie, les options disponibles sont :

1. Co-financement de factures
2. Mise en œuvre de mesures (en nature) liées au projet qui peuvent être quantifiées en termes de trésorerie
3. Paiement des taxes (par exemple, la TVA, les droits d'importation et autres charges publiques) sur les travaux, biens et services rendus au projet
4. Les coûts récurrents, tels que les salaires du personnel supplémentaire lié au projet et les frais de services publics (par exemple, eau, électricité, chauffage) pour la durée du projet
5. Des stages pour étudiants, organisés conjointement par les partenaires
6. Incubation d'entreprises d'apprenants avec le soutien d'encadrement de partenaires du secteur privé
7. Etablissements de formations liées aux initiatives d'accélération de la jeunesse
8. Stages du personnel de l'EFTP, organisés conjointement par les partenaires

**Pour l'option (2) :** Mise en œuvre de mesures en nature liées au projet : les candidats doivent soumettre des preuves (par exemple, des listes d'inventaire, des contrats de location, etc., couvrant les éléments en nature liés au projet indiqués) pour une vérification facile de l'apport en nature des mesures et des coûts

**Pour l'option (3) :** le paiement des taxes : les candidats doivent fournir des preuves du coût estimé des taxes à payer. Au cours de la mise en œuvre, la vérification des paiements doit être incluse dans les rapports financiers.

Pour que les contributions de contrepartie réclamées soient acceptées par l'AUDA-NEPAD et la KfW, les coûts réclamés en tant que contributions de contrepartie doivent être prouvés au-delà de tout doute raisonnable en termes de ce qui suit :

1. Étant des coûts additionnels non déjà couverts par d'autres sources,
2. s'étant réellement accumulés, et

3. en termes financiers, ayant été payés et/ou apportés en nature au plus tard à la fin du projet.

Si la contribution de contrepartie minimale requise telle que stipulée n'est pas atteinte à la fin du projet financé par SIFA, la contribution SIFA payée en trop doit être remboursée (restituée) par **le candidat principal**.

# 06. Évaluation des propositions de projet

Les propositions de projets seront examinées en fonction des critères d'éligibilité (étape 1) et les propositions éligibles seront évaluées en détail (étape 2) en fonction des critères d'évaluation présentés ci-dessous.

## 6.1. Critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité		Exigences à remplir (oui/non)
1	Entités éligibles	Les partenaires sont des types d'entités éligibles tels que définis pour le guichet de financement II
2	Activités éligibles	Les activités proposées sont éligibles telles que définies pour le guichet de financement II
3	Immatriculation & Accréditation	Documents d'immatriculation pour le partenaire principal, et documents d'accréditation pour les prestataires de formation. Si l'institution n'a pas encore reçu d'accréditation, il faut expliquer comment et jusqu'à quand l'accréditation peut être assurée.
4	Capacité financière	États financiers audités ou certifiés du candidat principal pour les trois dernières années disponibles. Le ratio actuel au cours des trois dernières années doit être, de préférence, <i>Actifs courants/ Passifs courants &gt; 1,00</i>

\* Si pour 2022, les états certifiés ou audités ne sont pas encore disponibles, des estimations documentées doivent être fournies.

## 6.2. Critères d'évaluation

La sélection des propositions de projets sera guidée par les critères d'évaluation suivants et les notes maximales correspondantes :

### **Viabilité et préparation à la mise en œuvre (maximum 20 points) :**

Il est important que les propositions de projet, particulièrement, si elles sont axées sur des achats importants, soient des projets prêts à être mis en œuvre, c'est-à-dire qu'un développement de concept/une planification technique préalable existe (et soit documenté).

Par conséquent, les candidats doivent démontrer/documenter leur engagement et leur volonté de mettre en œuvre le projet proposé en soumettant une lettre d'engagement, faisant référence au montant de la contribution de contrepartie requise et en quoi elle consiste.

Les candidats doivent également démontrer leur capacité de mise en œuvre du projet, par exemple, la capacité et l'expérience organisationnelles, le réseau de coopération existant ou prévu pour la mise en œuvre du projet et le projet de stratégie de mise en œuvre du projet.

En outre, les candidats doivent démontrer/documenter leur préparation à la mise en œuvre du projet, par exemple, une brève esquisse du projet, un ensemble d'aptitudes/compétences à former, une liste d'équipements de base, des études et des certificats environnementaux, etc.

### **Numérisation (maximum 5 points) :**

Les propositions de projet doivent présenter une conceptualisation de l'approche de numérisation sélectionnée qui convient à l'approche de formation professionnelle et qui est adaptée à la capacité technique des installations de formation des candidats, par exemple, une alimentation électrique stable, un accès Internet stable et la disponibilité d'équipements TIC adaptés.

### **Durabilité (maximum 20 points) :**

Les propositions de projet doivent justifier la viabilité économique du projet au-delà de l'investissement du SIFA (par exemple, en soumettant un business plan). En outre, les candidats doivent prouver leur propriété du projet en fournissant des contributions de contrepartie substantielles et en décrivant une stratégie de mise en œuvre du projet, ainsi qu'en établissant un réseau de coopération pour une mise en œuvre réussie du projet. Les candidats doivent également indiquer les mesures de coopération avec d'autres entreprises nationales du secteur privé pour renforcer l'apprentissage sur le lieu de travail et l'EFTP axé sur la demande.

En outre, les propositions de projet doivent justifier le potentiel de croissance du secteur industriel concerné dans le pays spécifique et justifier les besoins respectifs en compétences/aptitudes. La proposition doit présenter une stratégie de financement viable et durable. Les candidats doivent énumérer les risques et comment ils seront atténués ainsi que les mesures et stratégies pour soutenir l'investissement.

### **Secteur de croissance prioritaire (maximum 10 points) :**

Les propositions décrivent comment le projet renforce l'EFTP dans le(s) secteur(s) prioritaire(s)

national(aux) et/ou qu'il est aligné sur une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes ou de réduction de la pauvreté, et/ou qu'il est aligné sur une stratégie nationale pour promouvoir le secteur de l'EFTP, et/ou qu'il est conforme à une stratégie nationale visant à promouvoir le développement des compétences et le secteur de l'EFTP.

**Implication du secteur privé (maximum 20 points) :**

Les projets proposés doivent impliquer le secteur privé dès le départ et fournir des documents de collaboration avec des entreprises du secteur privé, tels que :

- **Des accords de coopération déjà en place** : (par exemple, élaboration de programmes d'études conjoints, fourniture de stages/détachements sur le lieu de travail, travail de conseil), attesté par des accords de coopération, des protocoles d'accord (MoU),
- **Des accords de coopération prévu** et à mettre en place, témoigné par des MoU,
- **Stratégie de collaboration** en place, documentée.

**Accès/impact sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables (maximum 15 points) :**

Les propositions de projets doivent inclure des mesures spécifiques pour répondre aux besoins spécifiques ou aux opportunités d'emploi pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, telles que :

- Mesures ciblant les femmes,
- Mesures ciblant les jeunes des groupes à faible revenu,
- Mesures ciblant les groupes vulnérables (réfugiés, déplacés internes, personnes handicapées, migrants, etc.).

**Qualité et pertinence globales de la proposition (maximum 10 points) :**

La proposition de projet sera également évaluée en fonction de la qualité globale de la proposition, démontrée par la cohérence et l'exhaustivité de la documentation fournie et la pertinence en termes d'impact attendu sur l'employabilité. Les aspects qualitatifs suivants du PP seront particulièrement évalués :

- Qualité du personnel de l'EFTP, par exemple, les enseignants et formateurs de l'EFTP, ainsi que leur qualification formelle, leur expérience dans le secteur, leur expérience en formation de l'EFTP
- Qualité de la gestion de projet assignée, par exemple, poste dans l'institution ou de l'entreprise, qualification formelle, formation et expérience en EFTP, expérience avec des projets similaires précédents
- Qualité du cadre logique du projet présenté, par exemple, objectif clair conforme aux critères SIFA, tableau clair des résultats et des résultats avec des indicateurs

- Qualité et crédibilité de l'élaboration du demandeur sur la façon d'atteindre les objectifs du projet et de respecter les indicateurs

**La note maximale de l'évaluation du PP est de 100 points.** Tous les PP éligibles seront évalués et classés selon ce système de notation. Les trois (3) PP les mieux classés seront **présélectionnés pour une présentation du projet** qui constitue la troisième étape de l'évaluation.

## 6.3. Présentation du projet

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter virtuellement leur projet, où les partenaires présenteront leur projet, appuyés par des visuels. La présentation sera limitée à 15 minutes et évaluée par un panel d'évaluateurs indépendants.

### 6.3.1. Critères d'évaluation pour la présentation virtuelle

Les candidats qui présentent doivent :

- fournir une présentation clairement structurée, c'est-à-dire titre, objectif, partenaires, bénéficiaires, éléments clés pertinents
- justifier de la pertinence de leur PP, c'est-à-dire du respect des critères SIFA
- démontrer leur volonté et leur appropriation de la mise en œuvre du projet
- expliquer comment assurer la durabilité ainsi que l'implication du secteur privé
- utiliser les mots et les visuels d'une manière bien équilibrée et se renforçant mutuellement

**La note maximale pour la présentation est de 25 points, ce qui donne une note maximale totale de 125 points pour l'ensemble de l'évaluation.**

Les propositions de projets présélectionnées seront classées en fonction de la note totale obtenue.

# 07. Due Diligence

La « due diligence » (ou diligence raisonnable) est une évaluation documentaire et sur le terrain par rapport aux critères spécifiques définis pour garantir la pertinence et la durabilité des propositions de projet ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs généraux du mécanisme de financement SIFA.

Après l'évaluation et le classement de la proposition de projet, mais avant l'approbation finale du classement par l'AUDA-NEPAD et la non-objection par la KfW, l'équipe de gestion du fonds SIFA CF (FMT) effectuera une diligence raisonnable sur les projets afin de vérifier toutes les informations soumises dans la candidature, y compris la capacité organisationnelle et financière et la validité technique de la proposition. **La diligence raisonnable comprendra des visites sur place.**

La diligence raisonnable comprendra également une évaluation de la capacité de passation des marchés du candidat en termes de réalisation de marchés importants. La diligence raisonnable définira également les procédures de décaissement et comprendra une évaluation de l'impact environnemental et social.

L'attribution d'une subvention et la préparation de l'accord de mise en œuvre spécifique au projet avec le bénéficiaire sont soumises à l'approbation du rapport de diligence raisonnable par l'AUDA-NEPAD et à la non-objection par la KfW.

# 08. Accord de mise en œuvre

Les candidats gagnants dans chacun des trois pays signeront des accords de mise en œuvre avec l'AUDA-NEPAD, qui précisent les conditions d'attribution de la subvention et de mise en œuvre du projet.

## Structure de l'Accord de mise en œuvre

Le Contrat de mise en œuvre se compose du Complément aux Termes et Conditions Généraux (CTCG), des Conditions Générales (CG) et des annexes. Les CTCG et les CG ne sont pas négociables et seules les informations suivantes seront insérées dans ces parties de l'Accord de mise en œuvre :

- Titre du projet
- Date de fin de contrat
- La valeur totale de la contribution SIFA (en EUR)
- Indication de domicile (adresse postale) du Chef de file
- Nom et qualité du signataire

Les annexes seront adaptées à chaque projet et contiendront les informations et conditions requises supplémentaires suivantes :

- Description du projet
- Budget du projet
- Programme de travail
- Décaissement et paiement
- Passation des marchés
- Rapports
- Déclaration d'engagement
- Conditions particulières préalables à certaines activités/jalons

Les trois parties de l'accord d'exécution prévalent dans l'ordre suivant :

- Annexes (complètent/annulent CTCG et TCG)
- CTCG (où CTCG diffère de TCG, CTCG complète et annule TCG)
- TCG

# 09. Décaissement et passation des marchés

En signant l'accord de mise en œuvre, les candidats retenus s'engagent à appliquer les procédures de décaissement et d'approvisionnement définies pendant la mise en œuvre du projet. Ce chapitre présente une vue d'ensemble des procédures.

## 9.1. Procédures de décaissement

### 1. Procédure de remboursement par le biais de l'AUDA-NEPAD

La procédure de remboursement s'applique à tous les modes de passation de marchés, et ceci est applicable aux travaux, biens et services. Dans le cadre de la procédure de remboursement, le Partenaire Principal préfinancera les biens, services ou travaux respectifs et recevra un remboursement à l'achèvement (ou achèvement partiel si approuvé par l'AUDA-NEPAD) des biens, services ou travaux respectifs. **Sur la base des performances et de la documentation complète du candidat principal, vérifiées par FMT, l'AUDA-NEPAD approuve et émet les paiements au candidat principal.**

Ou

### 2. Procédure de décaissement direct par le biais de l'AUDA-NEPAD

Dans le cadre de la procédure de décaissement direct, l'AUDA-NEPAD verse des fonds directement aux entreprises (entrepreneurs ou « fournisseurs ») dont les biens, travaux et services doivent être financés par SIFA. **Les paiements peuvent être arrangés sous forme de versements anticipés, intermédiaires et finaux. Sur la base des performances du partenaire principal et de la documentation complète, vérifiée par FMT, l'AUDA-NEPAD approuve et émet les paiements au(x) fournisseur(s) du partenaire principal.**

## 9.2. Procédure de passation des marchés

Les méthodes de passation des marchés seront déterminées par

1. la capacité et l'expérience en matière d'approvisionnement du candidat
2. les discussions au cours de l'exercice de diligence raisonnable
3. la valeur du contrat de conseil estimé

### **9.3. Processus de passation des marchés avec le financement SIFA**

1. Préparation des dossiers d'appel d'offres
2. Préparation de l'avis d'appel d'offres
3. Avis de non-objection AUDA-NEPAD sur les documents d'appel d'offres
4. Période d'appel d'offres
5. Evaluation des soumissions
6. Non-objection AUDA-NEPAD du rapport d'évaluation
7. Attribution du contrat et négociation
8. Non-objection AUDA-NEPAD du contrat
9. Signature du contrat

### **9.4. Méthodes de passation des marchés disponibles avec le financement SIFA**

1. Appel d'offres international (AOI)
2. Appel d'offres national (AON)
3. Appel d'offres restreint (AOR)\Demande de devis (DdD)
4. Attribution directe
  - Sélection d'une Source unique
  - Sélection d'un seul fournisseur
5. Compte de force
6. Demande de Devis (DdD)
  - avec préqualification distincte
  - sans préqualification distincte
7. Sélection d'une source unique (SSU)

Les méthodes 1, 2 et 6 peuvent être effectuées avec ou sans préqualification distincte.

La décision finale quant aux méthodes de passation des marchés est déterminée avec le futur bénéficiaire par la FMT et l'AUDA-NEPAD lors de l'exercice de diligence raisonnable. Toutes les méthodes de passation des marchés ne sont pas applicables à chaque activité de passation des marchés.

# 10. Droits et taxes à l'importation

**Les taxes, y compris la TVA, les prélèvements et les droits, ne sont en principe pas éligibles pour être financé par SIFA mais peuvent être considérées comme des contributions de contrepartie.**

Cependant, les droits d'importation et/ou la TVA/les taxes sur les ventes peuvent être considérés comme éligibles en tant que subvention SIFA, à condition que la contribution maximale SIFA du projet ne soit pas dépassée. La décision de financer ou non les droits et/ou taxes sera prise lors de l'exercice de diligence raisonnable précédant la préparation du contrat. Le candidat principal fournira à l'AUDA-NEPAD une attestation d'exonération fiscale délivrée par une autorité locale valide du pays où les services seront fournis.

Dans le cas où aucune exonération fiscale n'est prévue, les taxes (limitées à la TVA ou à la taxe sur les ventes) et les droits d'importation peuvent être éligibles au financement par le biais de la subvention SIFA uniquement si le candidat principal fournit des preuves vérifiables qu'ils ne peuvent pas être récupérés/déduits et/ou les exonérations ne peuvent pas être obtenus. Étant donné que la plupart des pays prévoient l'exonération des taxes et/ou des droits d'importation, par exemple pour les projets éducatifs, le candidat principal doit tout mettre en œuvre pour obtenir des exonérations.

**La preuve de cette non-déductibilité/recouvrabilité devra être apportée par le Partenaire Principal pour tous :**

- TVA à payer par le candidat principal/les autres partenaires sur les équipements, travaux ou services financés par SIFA
- Redevances pour les équipements financés par le SIFA à payer par le candidat principal/d'autres partenaires

A cet effet, les taxes (limitées à la TVA ou à la taxe de vente) et les droits d'importation selon a) et b) ci-dessus doivent être indiqués séparément dans les contrats d'achat et les factures pour les achats locaux ou les réclamations adressées à SIFA pour les importations. Toutes les autres taxes et prélèvements, qu'ils soient ou non indiqués séparément sur les factures, sont supposés, aux fins de ***l'Accord de mise en œuvre***, inclus dans les prix des biens, travaux et/ou services et ne peuvent être remboursés séparément avec le financement SIFA.

**Comme preuve qu'une exonération des droits et/ou taxes d'importation selon a) et b) ci-dessus n'a pas été accordée, l'AUDA-NEPAD exigera et acceptera la documentation suivante du candidat principal :**

- Une demande officielle d'exonération du paiement des droits d'importation et de la TVA ou

de la taxe sur les ventes, soumise aux autorités compétentes, avec un cachet reçu de cette autorité, et

- En réponse à la demande formelle susmentionnée, une déclaration/réponse spécifique des autorités compétentes indiquant que le Partenaire Principal/les autres partenaires n'ont pas droit à l'exonération des droits d'importation et/ou de la TVA/de la taxe sur les ventes ou au remboursement des taxes encourues pour les activités en question, ou alors
- A défaut de réponse des autorités compétentes dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt de la demande, celle-ci sera acceptée. Cependant, si une exonération ou un remboursement devait se concrétiser à tout moment par la suite, entraînant un remboursement des droits et/ou de la TVA/taxe sur les ventes déjà payés avec les fonds du SIFA, ces fonds restitués par les autorités fiscales doivent être immédiatement remboursés à l'AUDA-NEPAD.

Si les droits et/ou taxes à l'importation sont financés par le SIFA, un cachet/note doit être apposé sur la facture originale indiquant clairement que les droits à l'importation et/ou la TVA/taxe sur les ventes ont été financés par les fonds des donateurs.

Toutes les déclarations ci-dessus faites et les documents fournis par le candidat principal, dans le cas où les taxes et/ou les droits d'importation ont été financés par SIFA, seront soumis à des audits. Les résultats de l'audit peuvent donner lieu à des demandes de remboursement.

Tout ce qui précède doit être clarifié avant l'achèvement et la signature du Contrat et, en cas d'inclusion dans l'Accord de mise en œuvre, tout sera vérifié avant le paiement de droits et taxes sur la Contribution SIFA.

# 11. Informations complémentaires

Veillez visiter le site Web du SIFA à l'adresse [www.skillsafrica.org/fr/](http://www.skillsafrica.org/fr/) pour plus d'informations sur le SIFA et les différents guichets de financement, le processus de candidature et **la foire aux questions (FAQ)**.

**Une FAQ spécifique au guichet de financement II** sera publiée dans la section FAQ du site Web. Si vous n'y trouvez pas de réponse à vos questions, vous pouvez soumettre votre question via le formulaire de contact sur le site.

En cas de problèmes techniques dans le système de candidature en ligne SmartME, veuillez consulter le Service d'assistance SmartME, disponible dans la section « Contact » lorsque vous êtes connecté au système SmartME.

## **Clause de non-responsabilité**

Ce guide est conçu pour fournir des informations aux candidats du **guichet de financement SIFA II**. Les informations fournies dans ce guide sont fournies à titre informatif uniquement et ne sont pas destinées à être une source de conseils concernant le matériel présenté. L'AUDA-NEPAD, la KfW et la FMT ne font aucune garantie ou autre promesse quant aux résultats qui pourraient être obtenus en utilisant le contenu de ce guide. L'AUDA-NEPAD, la KfW et la FMT déclinent toute responsabilité dans le cas où des informations, commentaires, analyses, opinions, conseils et/ou recommandations contenus dans cette directive s'avéreraient inexacts, incomplets ou peu fiables ou entraîneraient des pertes d'investissement ou autres. L'utilisation de ce guide implique votre acceptation de cette clause de non-responsabilité.